



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE BUTRYSUR OISE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024 – 19h**

---

**DÉLIBÉRATION N° DCM2024050**

---

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX-NEUF DÉCEMBRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 19 décembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12 décembre 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Virginie CABUROL, M. William BOURGOIN M. Benoît DUMONT, M. Gilles PAIGNON, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Arnaud LORENZI, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Robert ESPECEL. Mme Sabrina TERRASSE.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

Mme Sylvie AMBLAS a donné pouvoir à Mme Géraldine Duval  
Mme Juline GARNAVULT a donné pouvoir à M Claude Noël  
Mme Caroline SEVEGRAND a donné pouvoir à Mme Virginie Caburol  
M. Philippe PRIOUX a donné pouvoir à M Arnaud Lorenzi  
Mme Josiane GONSARD a donné pouvoir à M Robert Especel  
M. Denis KLETZLEN-BODÈS a donné pouvoir à M William Bourgoïn

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M Arnaud LORENZI



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION N° DCM2024050

#### Objet : Retrait du réseau de bibliothèques (Mériel, Méry-sur-Oise, Valmondois et Frépillon)

**Rapporteur : Monsieur Claude Noël, Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération DCM2024047 du 19 décembre 2024 portant adhésion au contrat territoire lecture porté par la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI),

**Considérant** que de fait la commune de Butry-sur-Oise ne peut adhérer à deux réseaux distincts et posséder deux accès distincts au même logiciel,

**Après** en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal** à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ↳ Prend acte du retrait de la commune de Butry-sur-Oise du réseau de bibliothèques de Mériel, Méry-sur-Oise, Valmondois et Frépillon.
- ↳ Précise que les lecteurs des communes citées ne pourront plus être accueillis, le logiciel ne permettant pas de gérer les usagers hors commune.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A Butry-sur-Oise, en mairie, le 19/12/2024

Le Maire,  
**Claude NOËL**

